



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires : Rapports sur les travaux des organes
subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique ;

Rapport de la sixième réunion du Comité des **politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et** **du genre**

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre sur les travaux de sa sixième réunion.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2026)

** E/ECA/COE/44/1/Rev.1.



Rapport de la sixième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

Introduction

1. La sixième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, qui s'est tenue du 26 au 28 novembre 2025 à Addis-Abeba, avait pour thème : « De l'emploi informel aux moyens de subsistance durables : les technologies émergentes comme moyens d'assurer une transition équitable ».

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

2. La réunion a réuni 50 participants.
3. Y ont pris part des représentants des 36 membres ci-après de la CEA : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
4. L'Organisation météorologique mondiale y était représentée.
5. Des observateurs de la Commission de l'Union africaine et d'une organisation de la société civile des jeunes y étaient présents.

B. Déclarations liminaires

6. La Présidente du Bureau sortant et Directrice au Ministère ghanéen du genre, de l'enfance et de la protection sociale, Florence Ayisi, était représentée par Barbara Sackey, Sous-Directrice au Ministère ghanéen de l'intérieur. Dans sa déclaration, M^{me} Sackey a fait le point sur l'environnement complexe qui a marqué l'exercice biennal, prenant acte des effets combinés de la période de relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des pressions croissantes sur la dette, des tensions géopolitiques, des effets du climat, des difficultés liées au coût de la vie, des inégalités persistantes et de la prédominance généralisée de l'emploi informel. Elle a ajouté que ces processus s'étaient engagés parallèlement à une transformation numérique rapide en Afrique, qui remodelait les économies et les sociétés, recelant un potentiel considérable, mais présentant également de nouveaux risques. Elle a relevé le caractère opportun du thème de la réunion, qui était indispensable à l'amélioration de la productivité, au renforcement de la protection sociale et à la promotion du développement inclusif.
7. S'exprimant au nom de la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, la Directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, Zuzana Schwidrowski, a bien montré que la réunion se déroulait à un moment charnière tant pour l'Afrique que pour le maintien de l'Initiative ONU80. Elle a fait remarquer que, même si l'Afrique avait enregistré une forte croissance économique, réduit la pauvreté multidimensionnelle et fait preuve de résilience lors de crises majeures, elle continuait à faire face à des problèmes persistants et que la technologie, la formation professionnelle, l'éducation et une

mobilisation accrue des ressources intérieures seraient donc essentielles pour combler l'important déficit de financement de la région en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. M^{me} Schwidrowski a souligné l'importance que revêtent les engagements pris récemment à l'échelle mondiale dans le cadre de la Déclaration politique de Doha du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social »¹ et de l'Engagement de Séville de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement² pour réaliser les objectifs de création d'emplois décents et de réduction de la pauvreté, ainsi que l'accent mis sur le genre et la jeunesse, et a mis en relief trois domaines d'action prioritaires, à savoir : l'exploitation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, la montée en puissance des systèmes de protection sociale inclusifs et innovants, et l'autonomisation des villes et des autorités locales en tant que moteurs de la croissance inclusive.

C. Présentation sur le mandat du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

8. Une représentante du secrétariat a présenté le mandat du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, qui est composé principalement de hauts fonctionnaires et d'autres représentants de haut niveau chargés de s'exprimer sur les priorités nationales et d'influer sur l'objectif stratégique de la Commission. Elle a expliqué que le Comité était notamment chargé d'examiner les travaux par la CEA au cours de l'exercice biennal précédent dans les domaines de la politique sociale, de la pauvreté et du genre, y compris les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés ; de faire en sorte que les priorités de la CEA soient alignées sur les besoins de ses membres, en particulier les orientations sur les nouvelles questions de politique générale ; et de formuler des conseils sur les programmes régionaux et mondiaux de politique sociale, tout en veillant à ce que les perspectives africaines soient prises en compte dans les processus de l'ONU. Les recommandations formulées par le Comité ont directement alimenté les travaux de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et, ultérieurement, les travaux de l'ensemble du système intergouvernemental des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

II. Réunions de groupe d'experts [point 2 de l'ordre du jour]

A. Réunion d'un groupe d'experts sur le sous-programme 6 – Égalité des sexes et autonomisation des femmes [point 2 a) de l'ordre du jour]

1. Présentation

9. Au titre du point 2 a), les représentants du secrétariat ont présenté les principales conclusions de l'examen après trente ans des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en mettant l'accent sur l'emploi, l'inclusion numérique et l'inclusion financière. Ils ont fait observer que les inégalités fondées sur le genre persistaient dans l'emploi et l'inclusion numérique et financière, même si l'écart se réduisait. La charge que représentaient les soins et travaux domestiques non rémunérés avait contribué à l'écart persistant entre les genres au sein de la population active. Les femmes avaient plus de risques que les

¹ Résolution n° 80/5 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution n° 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

hommes d'être au chômage et de travailler dans le secteur informel. La fracture numérique entre les sexes était restée importante, principalement en raison de la méconnaissance des outils numériques et de la difficulté à fournir des produits et des services numériques universels, abordables et sûrs. La réduction des inégalités fondées sur le genre dans le domaine de la desserte numérique aiderait à réduire les écarts entre les genres dans certains pays en ce qui concernait l'accès aux produits et services financiers formels.

2. Débat

10. Lors du débat qui a suivi, les experts ont souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur les domaines et questions ci-après :

a) L'élaboration de politiques qui tiennent davantage compte des questions de genre, reposant sur des systèmes de données solides permettant l'élaboration de principes d'action fondés sur des données probantes et le suivi de leur mise en œuvre ;

b) Des réformes visant à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel et à les aider à passer au secteur structuré de l'économie ;

c) La participation accrue des femmes et des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques à tous les niveaux d'enseignement ;

d) Une meilleure prise en compte des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les systèmes statistiques nationaux et dans les processus d'élaboration des politiques ;

e) L'amélioration de l'accès à la connectivité numérique et aux produits et services financiers ;

f) Une attention accrue accordée aux groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes vivant dans les communautés rurales et autres communautés marginalisées.

3. Recommandations

11. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Conformément au Programme d'action Beijing+30, il est conseillé aux membres de la CEA :

i) De renforcer les politiques et les incitations qui facilitent la transition des femmes et des jeunes entre l'emploi informel et l'emploi formel, notamment en leur donnant accès au crédit et aux services liés au développement des entreprises et en adoptant des pratiques inclusives sur le lieu de travail ;

ii) De prendre en compte et de valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés et d'intégrer la comptabilisation de ces tâches dans les systèmes statistiques nationaux en menant des enquêtes périodiques sur les budgets-temps et sur la population active, ce qui améliorera l'élaboration de politiques guidée par les données ;

iii) D'investir dans des systèmes éducatifs et des programmes de formation tenant compte des questions de genre qui promeuvent l'aptitude des femmes et des filles à se servir des outils numériques, l'acquisition de compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et de compétences professionnelles en vue de réduire la fracture numérique et de favoriser leur accès à des postes de direction dans les domaines de la technologie et de la finance ;

iv) D'investir dans la culture financière et la formation à l'entrepreneuriat des femmes, en particulier dans les zones rurales et dans le secteur de l'emploi informel, tout en élargissant leur accès à des produits et services financiers spécialement adaptés ;

v) D'investir dans la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques de données ventilées par sexe, âge, handicap et zone géographique concernant l'emploi, et dans les secteurs numérique et financier en vue de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le suivi efficace des progrès ;

vi) De renforcer la mobilisation des ressources, les partenariats multisectoriels et la collaboration régionale en institutionnalisant une gouvernance économique soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire et de l'intégration d'une analyse macroéconomique tenant compte du genre dans la planification nationale et les politiques budgétaires ;

b) La CEA devrait :

i) Faciliter l'apprentissage entre pairs et le partage des meilleures pratiques dans le cadre de mécanismes structurés au niveau continental, y compris des communautés de pratique régionales, des forums annuels sur le genre et la technologie, et d'exemples de modèles nationaux efficaces pour l'inclusion numérique, les connaissances financières des femmes, la budgétisation tenant compte des questions de genre et l'emploi des jeunes ;

ii) Institutionnaliser des indicateurs de genre, des systèmes de suivi et des dispositifs d'application du principe de responsabilité solides pour suivre les progrès et adapter les politiques et les programmes ;

iii) Collaborer avec l'Union africaine et d'autres organisations internationales et régionales pour définir une approche visant à élaborer et à financer des politiques axées sur les réalités des soins en Afrique, y compris des services universels de prise en charge de la petite enfance et de soins aux personnes âgées ainsi que des services sociaux permettant de gagner du temps, qui réduisent la charge des soins non rémunérés pesant sur les femmes et favorisent une plus grande participation des femmes au marché du travail.

B. Réunion d'un groupe d'experts sur le sous-programme 9 – Pauvreté, inégalité et politiques sociales [point 2 b) de l'ordre du jour]

1. Présentation

12. Au titre du point 2 b), les représentants du secrétariat ont fait le point sur les travaux de la CEA relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer les stratégies de protection sociale et mesurer la pauvreté multidimensionnelle, notamment la mise au point d'une plateforme d'interface sur les dimensions sociales superposant la pauvreté multidimensionnelle à des données géospatiales sur les dimensions sociales et les crises. Ils ont également mis en avant le travail accompli par la CEA pour promouvoir un nouveau narratif urbain, en mettant l'accent sur la réduction de la fracture numérique grâce aux infrastructures à haut débit, aux compétences numériques et à l'administration en ligne ; l'autonomisation des communautés pour garantir l'équité et l'inclusion ; et l'expansion des finances municipales en vue de renforcer la gouvernance urbaine. La présentation s'est conclue par un appel en faveur d'un nouveau pacte urbain visant à orienter le développement urbain durable et inclusif en Afrique.

2. Débat

13. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont précisé que la nouvelle plateforme d'interface sur les dimensions sociales faciliterait l'analyse des facteurs de la pauvreté multidimensionnelle tout en garantissant des données précises et fiables permettant de prendre des mesures de politique générale et d'allouer des ressources de manière ciblée, efficace et équitable. Ils ont estimé que, bien que l'adoption des technologies et de la dématérialisation dans les zones touchées par un conflit se heurtait à d'importantes difficultés, notamment des déficits d'infrastructures, le manque de maîtrise des outils numériques et des obstacles à l'accès, qui avaient encore accentué les inégalités régionales, les technologies numériques pourraient appuyer la collecte de données et améliorer la fourniture de services sociaux et humanitaires dans les contextes de conflit.

14. Les experts ont également noté que l'urbanisation rapide en Afrique était de plus en plus conditionnée par les conflits, les risques naturels et les déplacements. Dans les pays touchés par un conflit, l'afflux massif de personnes déplacées avait entraîné la création de zones d'habitation non planifiées, mis à rude épreuve les services urbains et accentué les inégalités. Les participants ont fait valoir que, si la transformation numérique était capable de renforcer la planification et la fourniture de services, son efficacité dépendait du développement d'infrastructures adéquates et accessibles, ainsi que du renforcement des capacités institutionnelles.

15. Les experts se sont accordés à reconnaître que l'autonomisation économique urbaine nécessitait des approches intégrées associant financement, protection sociale et formation professionnelle. Ils ont toutefois constaté que les femmes et les travailleurs du secteur informel restaient exclus de la finance numérique et des débouchés économiques en raison d'attitudes restrictives, d'un faible niveau d'alphabétisation et d'un accès limité au crédit. Ils ont débattu de l'importance de la gouvernance, des données et de la planification urbaines, et ont pris acte des avancées dans les plans directeurs d'urbanisme fondés sur les données, les liens entre zones urbaines et rurales, le déploiement de l'intelligence artificielle et la fourniture de services numériques. La fragmentation persistante, les systèmes parallèles et les données obsolètes, qui compromettaient l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, ont été mis en évidence. Les experts se sont largement accordés à penser que les systèmes de données urbaines interopérables et centralisés étaient essentiels pour lutter contre l'expansion de l'économie informelle, la mobilité présentant des dangers et la violence fondée sur le genre, et pour améliorer l'intégration des transports publics, des espaces verts, des logements sociaux et de la participation citoyenne, de manière à améliorer la qualité de vie.

3. Recommandations

16. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est conseillé aux membres de la CEA :
 - i) D'intégrer les indices nationaux de pauvreté multidimensionnelle dans les processus nationaux officiels de planification et de budgétisation, tout en les reliant aux bases de données sur la protection sociale et aux registres sociaux, et d'utiliser la plateforme d'interface sur les dimensions sociales propres aux pays mise en place par la CEA pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en vue de mobiliser les ressources en faveur des communautés et zones les plus défavorisées ;
 - ii) De ventiler les données sur la pauvreté multidimensionnelle et monétaire en fonction du sexe, de l'âge, de la situation géographique et

du handicap afin d'appuyer les efforts visant à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte et que les politiques soient inclusives ;

iii) D'utiliser les évaluations des vulnérabilités conçues en partenariat avec la CEA pour promouvoir des socles de protection sociale appropriés au niveau national et les financer ;

iv) D'étudier des modes de financement novateurs de la protection sociale, y compris les liens avec les efforts déployés plus généralement pour mobiliser les recettes intérieures, en exploitant les systèmes de paiement numériques pour améliorer l'efficacité et réduire les pertes ;

v) De renforcer les mécanismes de régularisation, conformément aux objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières³, et d'élargir et de diversifier les voies de migration régulière ;

vi) De ratifier les protocoles régionaux sur la liberté de circulation en les adaptant aux contextes locaux et en intégrant les migrations, en particulier les déplacements sous l'effet du climat, dans les plans nationaux de développement et d'adaptation aux changements climatiques ;

vii) De mettre en œuvre la boîte à outils sur l'identité juridique des migrants élaborée par la CEA pour garantir la protection des droits des migrants et faciliter leur contribution au développement ;

viii) D'aligner les stratégies nationales en matière d'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes sur les engagements énoncés dans la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », et sur les cadres continentaux, tels que l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la Charte africaine de la jeunesse ;

ix) De renforcer la collecte de données au niveau local en dotant les municipalités d'outils numériques pour produire des informations fiables et actualisées de manière à guider efficacement l'élaboration des politiques ;

x) D'investir dans les infrastructures numériques de base, notamment la connectivité, les transports publics, l'énergie, les terrains viabilisés et les systèmes de données afin de permettre une planification et une prestation de services axées sur la technologie ainsi qu'un développement urbain inclusif et durable ;

xi) De renforcer les finances municipales et la gouvernance locale en réformant les transferts intergouvernementaux, en améliorant l'administration des biens fonciers et l'administration des recettes fiscales, et en déployant des outils de financement novateurs en vue d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour assurer une croissance urbaine résiliente et équitable ;

xii) D'adopter des politiques urbaines inclusives axées sur le déplacement, en veillant à ce que les plans directeurs tiennent compte des afflux de populations, tout en améliorant l'accès aux services de base qui intègrent la protection sociale, la sécurité et l'aide à la subsistance pour les groupes vulnérables dans les processus de planification et de budgétisation qui prennent en compte les besoins des femmes, des jeunes et des travailleurs du secteur informel ;

xiii) D'institutionnaliser des systèmes de données urbaines harmonisés et interopérables qui relient les informations géospaciales,

³ Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

démographiques et sectorielles à tous les échelons administratifs pour orienter l'élaboration de politiques relatives au logement financièrement accessible, aux transports publics et au développement urbain résilient ;

b) La CEA devrait :

i) Collaborer avec les autres commissions régionales et des établissements universitaires pour élaborer des modules de formation qui relient les indices nationaux de pauvreté multidimensionnelle aux registres sociaux nationaux pour pouvoir cibler plus efficacement les bénéficiaires, multiplier les initiatives de formation aux niveaux national et continental sur les indices de pauvreté multidimensionnelle nationaux pour inclure un plus grand nombre de pays, et constituer un groupe restreint de formateurs nationaux afin d'assurer la durabilité et le suivi ;

ii) Aider les pays à renforcer les systèmes de collecte de données pour le développement social en fournissant une assistance technique et des outils numériques qui améliorent la précision et l'actualisation des informations obtenues au niveau local, y compris dans les régions rurales et reculées ;

iii) Fournir à ses membres et à l'Union africaine l'appui technique nécessaire à l'élaboration d'une position africaine commune fondée sur des données probantes en vue du deuxième Forum d'examen des migrations internationales, prévu en 2026 ;

iv) Accélérer le déploiement de la boîte à outils sur l'identité juridique dans tous les pays d'Afrique en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations ;

v) Faciliter l'élaboration d'un pacte multipartite pour les compétences et l'emploi des jeunes en Afrique, reliant les pouvoirs publics, le secteur privé et les établissements de formation, y compris ceux au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue d'aligner la formation professionnelle sur les besoins du marché ;

vi) Approfondir l'analyse de la migration des jeunes et de la mobilité des cerveaux, et formuler des propositions pour mettre à profit la diaspora africaine et faciliter la mobilité productive ;

vii) Renforcer les capacités de ses membres à mettre en œuvre des plans d'urbanisme numériques et fondés sur des données, en soutenant la mise en place de plateformes de données urbaines interopérables et en fournissant une assistance technique sur les outils numériques, les applications d'intelligence artificielle et les politiques urbaines fondées sur des données probantes ;

viii) Soutenir les réformes des finances municipales en offrant des conseils sur l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, l'amélioration des régimes de recettes, et la mise à profit des partenariats public-privé et des instruments de financement novateurs ;

ix) Faciliter l'apprentissage entre pairs et l'échange de connaissances au niveau régional sur la gouvernance urbaine, la création d'emplois décents, la productivité et le développement de l'entrepreneuriat, en particulier pour les groupes vulnérables ;

x) Aider à mettre en œuvre des stratégies de collecte de données et de redressement urbain et de fourniture de services fondées sur les technologies, qui accordent la priorité à la sécurité, aux moyens de subsistance et aux besoins des personnes déplacées.

III. Élection du Bureau [point 3 de l'ordre du jour]

17. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Éthiopie
Premier Vice-Président :	Guinée équatoriale
Deuxième Vice-Président :	Mauritanie
Premier Rapporteur :	Eswatini
Deuxième Rapporteur :	Sénégal

18. Le Président nouvellement élu, Yared Teshome, a remercié les membres de la confiance qu'ils lui avaient accordée et a exprimé sa gratitude au Bureau sortant pour son action énergique au cours des deux dernières années. Il a souligné le rôle que jouait le Comité pour faire avancer les travaux de la CEA en matière de protection sociale, de travail décent et d'inclusion numérique, et s'est engagé à collaborer avec tous les membres pour faire en sorte que les résultats de la réunion contribuent à une Afrique plus inclusive et plus résiliente.

IV. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 4 de l'ordre du jour]

19. À la suite de la déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, le Comité a adopté, sans modification supplémentaire, le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué aux participants sous la cote E/ECA/CSPPG/6/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Réunions de groupe d'experts :
 - a) Réunion d'un groupe d'experts sur le sous-programme 6 – Égalité des sexes et autonomisation des femmes ;
 - b) Réunion d'un groupe d'experts sur le sous-programme 9 – Pauvreté, inégalités et politiques sociales.
3. Élection du Bureau.
4. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
5. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats :
 - a) Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales ;
 - b) Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes.
6. Débat général sur le thème de la sixième réunion, intitulé « De l'emploi informel aux moyens de subsistance durables : les technologies émergentes comme moyens d'assurer une transition équitable » :
 - a) Présentation du document de synthèse ;
 - b) Débat.
7. Exposé sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social.

8. Examen et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion.
9. Clôture de la réunion.

V. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats [point 5 de l'ordre du jour]

A. Sous-programme 9 – Pauvreté, inégalités et politiques sociales [point 5 a) de l'ordre du jour]

1. Présentation

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté un rapport sur les activités du sous-programme pour l'exercice biennal 2023-2025, distribué aux participants sous la cote E/ECA/CSPPG/6/7. Ce rapport met en évidence les résultats significatifs obtenus dans les domaines suivants : réduction de la pauvreté, protection sociale, migration et jeunesse, villes et communautés durables, examens locaux volontaires en Afrique, estimation du produit intérieur brut urbain, et renforcement de la résilience de la marge de manœuvre budgétaire urbaine. Ils ont constaté que le sous-programme avait permis de fournir une gamme complète de supports de connaissance, de mener des activités de renforcement des capacités sur mesure et de donner des conseils stratégiques aux membres de la CEA, et ont réaffirmé l'engagement de cette dernière à collaborer avec les pays sur des questions fondamentales qui ont fait progresser le développement social et l'urbanisation durable, notamment l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, la création d'emplois urbains, les finances municipales et le renforcement des systèmes de données municipales et urbaines.

2. Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont relevé que le développement social et urbain doit être appuyé par une analyse rigoureuse des données et des indicateurs pertinents. À cet égard, la mise en œuvre de la nouvelle plateforme d'interface sur les dimensions sociales, englobant la pauvreté multidimensionnelle, les conflits, les migrations, la protection sociale et les questions connexes, a été jugée essentielle. Les représentants ont également salué la création du Portail africain de données urbaines, faisant observer qu'il permettrait de prendre des mesures de politique générale et d'allouer des ressources de manière ciblée, efficace et équitable. Ils ont également relevé l'importance que revêtent les supports de connaissances du sous-programme pour les membres de la CEA ainsi que la nécessité de les rendre facilement accessibles à ces derniers.

3. Recommandations

22. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, de l'Agenda 2063 et des politiques pertinentes

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

visant à favoriser un développement durable en réduisant la pauvreté, en s'attaquant aux inégalités et en promouvant la protection sociale ;

ii) Encourager le développement de villes inclusives, résilientes et durables en mettant en œuvre des politiques qui élargissent la marge de manœuvre budgétaire au niveau local, stimulent la création d'emplois décents et productifs et améliorent la fourniture de services dans les villes africaines ;

b) La CEA devrait :

i) Renforcer ses travaux d'analyse, fournir à ses membres des conseils stratégiques et un appui au renforcement des capacités, élaborer des outils et organiser des concertations conformément aux stratégies nationales afin d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités, en prêtant une attention particulière aux questions d'urbanisation, de protection sociale, de dynamique des populations, de handicap et de migration ;

ii) Renforcer la collecte de données infranationales désagrégées et améliorer l'utilisation des sources de données nationales pour mesurer et analyser la pauvreté, les inégalités, la vulnérabilité et les migrations ;

iii) Produire et diffuser plus largement les supports de connaissances analytiques pertinents, y compris des liens vers des référentiels de connaissances contenant des enseignements à retenir et des critères nationaux ;

iv) Diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour traduire les objectifs mondiaux et régionaux en priorités et initiatives locales ;

v) Aider ses membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en s'engageant aux côtés de l'Organisation internationale pour les migrations, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en tirant parti des possibilités offertes par le continent et des solutions technologiques pour renforcer l'adoption des politiques ;

vi) Aider ses membres à approfondir leurs connaissances et leurs capacités d'analyse concernant les processus d'urbanisation et la dynamique socioéconomique des villes africaines afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et l'aménagement urbain ;

vii) Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réformes et de stratégies qui élargissent la marge de manœuvre budgétaire au niveau local, améliorent les résultats financiers des municipalités et renforcent la résilience ;

viii) Faciliter l'élaboration de plans d'urbanisme par l'acquisition de technologies permettant la dématérialisation des registres fonciers et l'amélioration du passage au numérique et de l'analyse des données spatiales, afin d'évaluer l'impact de l'urbanisation sur les décisions relatives à l'aménagement du territoire et au développement économique ;

ix) Aider ses membres à appliquer les outils numériques ayant pour but de renforcer les programmes de protection sociale destinés aux groupes vulnérables, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées ;

x) Renforcer l'appui apporté à ses membres dans la collecte et l'utilisation de données relatives à diverses crises afin de renforcer la

résilience, notamment face aux chocs climatiques, et d'évaluer les impacts sociaux de ces crises.

B. Sous-programme 6 – Égalité des sexes et autonomisation des femmes [point 5 b) de l'ordre du jour]

1. Présentation

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté le rapport du sous-programme 6, diffusé sous la cote E/ECA/CSPPG/6/6. Ils ont indiqué que, au cours de la période considérée, le sous-programme avait coordonné l'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (examen Beijing+30), aidé les membres de la CEA à établir leurs rapports nationaux sur l'examen Beijing+30, et aidé la Commission de l'Union africaine à faciliter la Position africaine commune à la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Il avait soutenu des initiatives d'autonomisation numérique et économique qui ont accru la participation des femmes et des filles aux activités économiques et commerciales, et avait également aidé les membres de la CEA à renforcer leurs systèmes de suivi de la situation des femmes au moyen de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, de l'Indice du genre en Afrique et de programmes régionaux de statistiques sur le genre. Le sous-programme avait, en outre, réussi à intégrer les questions de genre dans les plans nationaux de développement et les politiques migratoires. Les représentants ont confirmé qu'en 2026 et 2027, le sous-programme avait pour objectif d'accélérer les efforts déployés par les États africains pour mettre en œuvre les engagements pris à l'échelle mondiale ou régionale, et d'en faire rapport. Ancré dans le Programme d'action Beijing+30, ce sous-programme aiderait les États africains à intégrer les questions de genre dans les politiques budgétaires et la réglementation financière, tout en renforçant leurs systèmes de mesure, de suivi et d'établissement de rapports.

2. Débat

24. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné qu'une mise en œuvre plus efficace des politiques et programmes en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles était nécessaire afin de respecter les engagements pris à l'échelle mondiale ou régionale en matière d'égalité des genres. Ils ont également fait observer que l'élargissement de l'accès des femmes aux produits et aux services numériques et financiers ainsi que la prise en compte des questions de genre dans tous les secteurs et processus budgétaires demeuraient des priorités, conformément au Programme d'action Beijing+30. L'importance de l'appui apporté aux membres de la CEA pour institutionnaliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans le but de renforcer leurs systèmes nationaux de suivi et d'établissement de rapports sur la situation des femmes a également été mise en exergue.

3. Recommandations

25. Au regard du débat qui a eu lieu, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est conseillé aux membres de la CEA :
 - i) D'accélérer la mise en œuvre effective des politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles de façon à respecter les engagements pris à l'échelle mondiale ou régionale en matière d'égalité des genres ;
 - ii) De mettre en œuvre des réformes politiques et législatives visant à éliminer les obstacles structurels qui limitent la participation des

femmes aux marchés du travail formels et au commerce, ainsi que leur accès aux produits et services financiers et numériques ;

b) La CEA devrait :

i) Étendre l'appui technique et les services consultatifs aux pays qui ne sont pas couverts par les activités actuelles, en particulier l'appui et les services destinés à renforcer les systèmes de suivi et d'établissement de rapports sur la situation des femmes, à combler les inégalités fondées sur le genre dans l'inclusion financière et numérique, et à accroître l'entrepreneuriat des migrantes ;

ii) Aider ses membres à institutionnaliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au sein de leurs systèmes nationaux de suivi et d'établissement de rapports sur la situation des femmes, et à adapter l'outil pour lui permettre de repérer les disparités fondées sur le genre dans les domaines de préoccupation nationale afin d'éclairer l'élaboration de programmes plus ciblés ;

iii) Fournir à ses membres une assistance technique pour le renforcement de la collecte et l'analyse de données sur les migrations des jeunes et des femmes, notamment en améliorant la disponibilité, la fiabilité et l'utilisation des données sur la migration ventilées par sexe afin de mieux comprendre les facteurs et les perspectives économiques liés aux flux migratoires des femmes ;

iv) Mettre en place et gérer une plateforme structurée d'apprentissage entre pairs et de partage des connaissances, y compris un référentiel de supports et d'outils de connaissance, afin de documenter les interventions utiles qui font progresser l'égalité femmes-hommes et de permettre à ses membres de mener des évaluations comparatives des meilleures pratiques ;

v) Aider ses membres à renforcer leurs structures et mécanismes d'autonomisation des femmes et des jeunes en vue de l'institutionnalisation de la prise en compte des questions de genre dans tous les secteurs, en garantissant des politiques dotées de financements adéquats et des résultats qui permettent d'honorer les engagements pris à l'échelle internationale ou régionale ayant trait à l'égalité femmes-hommes, conformément au Programme d'action Beijing+30.

VI. Discussion générale sur le thème de la sixième réunion, « De l'emploi informel aux moyens de subsistance durables : les technologies émergentes comme moyens d'assurer une transition équitable »

[point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentation du document de synthèse [point 6 a) de l'ordre du jour]

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un document thématique intitulé « De l'emploi informel à des moyens de subsistance durables : les technologies émergentes comme moyens d'assurer une transition équitable », qui décrivait dans les grandes lignes le paradoxe croissance-emploi auquel est confrontée l'Afrique. Dans sa présentation, le représentant a résumé les moyens par lesquels les technologies émergentes et les technologies d'avant-garde pourraient faciliter la transition entre l'emploi informel et les moyens de subsistance durables, a appelé l'attention sur les inégalités et la fracture numérique, qui sont des risques permanents et a

considéré le développement des compétences, l'extension de la protection sociale, l'innovation urbaine et l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales reconfigurées comme des chances. Le représentant a conclu son exposé par des questions pratiques sur l'exploitation de la technologie pour doper la productivité, l'inclusion et le travail décent sur les marchés de l'emploi en Afrique, caractérisés par une main-d'œuvre jeune et une urbanisation rapide.

B. Débat [point 6 b) de l'ordre du jour]

27. Dans le débat qui a suivi, les représentants ont fait observer que les outils numériques amélioraient l'efficacité, la précision et l'inclusion, en particulier pour les travailleurs du secteur informel et les groupes vulnérables, en permettant la mise en place de registres sociaux uniques, les paiements par téléphone mobile, l'inscription en ligne et l'amélioration des systèmes de données. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités et de disposer de données spatiales et administratives pour favoriser une planification efficace. Saluant la volonté des pays d'élargir les services fondés sur les technologies, les représentants ont constaté qu'il existait toujours des lacunes dans la connectivité, la cybersécurité et les systèmes institutionnels, en particulier dans les zones rurales. Pour ce qui était de la protection sociale et de la transition numérique, ils ont fait état des progrès substantiels accomplis par leurs pays respectifs dans l'élargissement de la couverture grâce aux systèmes numériques ; ils ont également noté l'existence d'innovations dans les systèmes d'identité numérique, les paiements par téléphone mobile, les systèmes adaptés aux chocs, les registres uniques en ligne, les services de réclamation en ligne et les programmes ciblés destinés aux travailleurs du secteur informel, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux ménages vulnérables. Ils ont noté que, bien que la préparation au numérique nécessaire pour appliquer à plus grande échelle les technologies financières et les cadres réglementaires qui s'y rapportaient était contrastée, les systèmes financiers numériques favorisant l'innovation et la participation aux chaînes de valeur gagnaient en importance.

C. Recommandations

28. Au regard du débat qui a eu lieu, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est conseillé aux membres de la CEA :
 - i) De transposer à une plus grande échelle les outils numériques de protection sociale, notamment les registres sociaux harmonisés, les systèmes d'identification numérique et les méthodes de paiement par téléphone mobile, afin d'étendre la couverture aux travailleurs du secteur informel et aux populations rurales vulnérables, tout en palliant le manque d'aptitude à se servir des outils numériques et l'insuffisance des infrastructures ;
 - ii) D'investir dans la promotion des compétences en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, ainsi que de l'accessibilité aux services publics et aux infrastructures numériques, par un meilleur alignement des compétences sur les besoins du marché du travail ;
 - iii) De renforcer les services de réintégration des migrants de retour au pays, y compris le soutien psychosocial, la reconnaissance des compétences et l'accès à la protection sociale ;
 - iv) De donner la priorité à des systèmes de santé plus solides et mieux financés afin d'améliorer la résilience et la fourniture de services ;

- v) De tirer parti des technologies et plateformes numériques pour créer des débouchés commerciaux et offrir la possibilité de gagner sa vie afin de s'attaquer au sous-emploi et au chômage des jeunes ;
- vi) D'améliorer les données spatiales et dématérialiser les systèmes d'administration des biens fonciers pour renforcer la planification, la transparence et la gouvernance foncière équitable ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Encourager les initiatives de renforcement de la maîtrise des outils numériques, l'apprentissage entre pairs au niveau régional portant sur l'éducation inclusive et l'autonomisation des femmes, et les réformes dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
 - ii) Intensifier les travaux d'analyse et l'appui consultatif sur la finance numérique, l'emploi des jeunes, l'adéquation des compétences aux besoins du marché du travail, et les systèmes d'innovation ;
 - iii) Donner à ses membres accès à son référentiel de connaissances pour soutenir l'évaluation comparative et le partage des bonnes pratiques ;
 - iv) Fournir une assistance technique pour la collecte de données spatiales, la cartographie de la valeur foncière et les registres fonciers numériques ;
 - v) Aider les pays à renforcer et à développer les systèmes financiers nationaux et locaux aux fins d'une urbanisation résiliente, inclusive et durable ;
 - vi) Conseiller les pays sur la manière de garantir l'adoption inclusive des technologies émergentes, qui viennent compléter le travail, et non s'y substituer ;
 - vii) Veiller à ce que les technologies soient utilisées pour créer des possibilités d'emplois décents et favoriser la régularisation de l'emploi.

VII. Réunion d'information sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales a fait une présentation sur le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui s'était tenu à Doha du 4 au 6 novembre 2025. Elle a relevé que les priorités africaines avaient été clairement exprimées lors du Sommet : elles allaient de la réforme de l'architecture financière mondiale à la lutte contre l'endettement, ou encore, à un poids accru dans la gouvernance internationale. Elle a déclaré que la Déclaration politique de Doha était axée sur des domaines essentiels, comme la couverture sanitaire universelle, l'enseignement de qualité, l'égalité des sexes et l'intégration de l'économie informelle, y compris un mécanisme de mise en œuvre des examens quinquennaux à partir de 2031, et que les nouveaux récits sur le vieillissement, la gouvernance dirigée par les jeunes et l'inclusion numérique avaient un fort potentiel de transformation. Parmi d'autres résultats présentant un intérêt pour l'Afrique mentionnés dans sa présentation, la lutte contre le niveau élevé d'informalité, l'exploitation du dividende démographique de la jeunesse, le renforcement de la résilience face

aux chocs climatiques et économiques, et la mise à profit de la transformation numérique et de l'intégration de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a rappelé que la CEA jouait un rôle stratégique en veillant à ce que les priorités de l'Afrique soient prises en compte dans le programme mondial.

B. Débat

30. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont fait observer que les difficultés sociales auxquelles étaient confrontés les pays africains étaient variées, mais interdépendantes. Parmi ces difficultés figuraient notamment les inégalités structurelles, les pratiques culturelles préjudiciables et les lacunes systémiques en matière de gouvernance et de fourniture de services. La résistance à la réalisation de l'égalité des genres était profondément ancrée dans les traditions culturelles et nécessitait des interventions délicates, mais fermes. Les représentants ont souligné l'ampleur du chômage et du sous-emploi chez les jeunes, ainsi que la relégation de ces derniers vers le travail informel, tendance aggravée par un système éducatif qui préparait les jeunes à chercher un emploi plutôt qu'à en créer. Les contrats sociaux fragiles, l'éducation inadéquate, les conflits et les changements climatiques ont été considérés comme des facteurs d'insécurité, de criminalité et de violence fondée sur le genre, tandis que le chômage des jeunes et la toxicomanie, qui déstabilisent les communautés, la faible participation des femmes à la vie politique et la persistance des mariages précoces, qui compromettaient l'éducation et l'autonomisation des filles, ont été reconnus comme des problèmes persistants.

C. Recommandations

31. Au regard du débat qui a eu lieu, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il est conseillé aux membres de la CEA :
 - i) D'élaborer des recommandations et des mesures intégrées et ciblées pour mettre en œuvre la Déclaration politique de Doha issue du deuxième Sommet social mondial ;
 - ii) De collaborer avec la CEA et les institutions panafricaines à l'élaboration d'une position africaine commune sur les principaux objectifs et défis du développement social sur le continent, à savoir l'éradication de la pauvreté, l'emploi décent et l'intégration sociale, dont l'objectif global est de parvenir à un développement social pour tous, conformément à la Déclaration de Copenhague sur le développement social⁵ et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social⁶ ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Mener une évaluation des progrès, des lacunes et des possibilités d'action au niveau continental en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration politique de Doha, de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, au cours des deux années ayant suivi le deuxième Sommet mondial pour le développement social ;

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

⁶ *Ibid.*, annexe II.

- ii) Apporter son soutien, conjointement avec les institutions panafricaines, à ses membres dans l'élaboration d'une position africaine commune sur le développement social ;
- iii) Aider ses membres à aligner leurs plans nationaux et politiques nationales de développement sur la Déclaration politique de Doha, la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ;
- iv) Aider les pays à aborder les questions suivantes : pauvreté, sous-emploi et chômage des jeunes ; les questions relatives à la justice sociale et au renforcement de la résilience ; les répercussions sociales des changements climatiques ; et les répercussions sociales de l'urbanisation rapide.

VIII. Examen et adoption des conclusions et des recommandations de la sixième réunion [point 8 de l'ordre du jour]

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa sixième réunion. Plusieurs représentants ont formulé des observations et proposé d'apporter des modifications au rapport. Après un débat approfondi, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité.

IX. Clôture de la réunion [point 9 de l'ordre du jour]

33. La Directrice de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA et le Président du Bureau ont formulé des observations finales. À la suite de ces déclarations et de l'échange habituel de remerciements et de félicitations, le Président a déclaré la réunion close vendredi 28 novembre 2025, à 14 h 30.